

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concordie, 7, près la
place du Trichon. — (Téléphone 651)
TOURCOING, rue Veris, 53 (Téléphone 1879)

Bureau administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing
Troi mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
— Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

LE ROUBAIX

Journal Republicain Quotidien

PAIX DES ANNONCES :
ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 75
PAGES... 1 fr. 50
LOCALES... 1 fr.

Les annonces reçues contre mandat
de journal à Paris, dans nos bureaux
60, rue Talbot.

TÉLÉPHONE
à ROUBAIX : N° 651 | à TOURCOING : N° 1879
à LILLE : N° 97

OPINIONS

CONVERSION EN DIVORCE

M. Bréanger est assurément un des caractères les plus nobles et les plus élevés de notre époque. Nous n'avons jamais parlé, ni même compris les plaisanteries d'un goût douteux qui ont accueilli les efforts faits par lui pour le Sénat pour empêcher certains publicistes, qui déshonorent l'art de répandre dans le public les productions de leur imagination ordurière. A d'autres moments, nous avons admiré le courage de cet homme politique qui méla le respect des principes de la loi au droit de la vérité au-dessus des mesquines considérations d'une popularité facile. C'est donc avec un bien vif sentiment de regret que nous ne pouvons aujourd'hui nous ranger à son avis lorsqu'il vient au nom de la commission, demander au Sénat de repousser la conversion obligatoire en divorce de la séparation de corps qui n'aient été prononcée depuis trois ans. Bien entendu, cette mesure n'est, d'après le texte voté par la Chambre, imposée aux magistrats que si elle est demandée par l'une des parties intéressées.

Le grand argument invoqué par M. Bréanger et par son collègue M. de Lamarzelle de Marcbré est, en rendant cette conversion obligatoire pour le juge, le législateur porterait atteinte à la liberté de conscience d'un des deux ex-époux. La religion catholique repoussant le divorce, ce serait à l'abandonner à son libre arbitre, ce qui constituerait une atteinte à la liberté de conscience de la femme ou du mari croyants, que d'autoriser son ex-conjoint à lui imposer la dissolution complète du lien conjugal, ce qui, par la nécessité, n'aurait eu pour effet que de faire le mal.

En pratique, on sait que la famille laissée aux tribunaux ne rompt définitivement les liens conjugaux entre deux époux judiciairement séparés n'a en d'autre résultat que de permettre à certains magistrats de manifester leur hostilité pour une disposition de nos lois que leur esprit réactionnaire n'admet pas. C'est la porte ouverte à l'arbitraire et aux abus de la jurisprudence les plus bizarres, deux maux voisins, l'un provoquant la conversion toutes les fois qu'elle lui est demandée, l'autre la repoussant systématiquement. La possibilité de décisions aussi contradictoires constitue la critique la plus grave qu'on puisse formuler contre le texte de loi. Dans cet ordre d'idées, M. Vallé a pu citer le cas d'un tribunal refusant la transformation de la séparation en divorce alors qu'elle lui était demandée par les deux intéressés — on cherche en vain dans cette espèce la conscience dont la liberté pouvait être violée et se considérer comme incapable de contracter une nouvelle union et comme maintenu dans les liens de son premier mariage. Mais, parce qu'un homme considère le mariage comme moralement indissoluble, est-ce une raison pour condamner au célibat quelque femme qui n'a pas les mêmes opinions et qui n'est pas elle-même également respectable, aux libres aspirations desquelles il faut donner également satisfaction : or, si pour ne pas blesser l'une d'elles, vous imposez à l'autre l'obligation soit de souffrir, soit de vivre dans le désordre, vous portez atteinte à sa liberté.

Il y a autre chose : si je consulte mes souvenirs professionnels d'avocat, je me rappelle avoir très fréquemment entendu des plaideurs, au début d'une instance en séparation, me dire : « Je ne demande pas le divorce, parce que je veux que mon mari (ou ma femme, suivant le cas), ne puisse pas se remarquer. » C'est là une sorte de vengeance que l'époux contraint de demander la séparation aime à exercer contre celui à qui il croit avoir des torts à reprocher. Je me souviens, notamment, avoir entendu formuler cyniquement, cet aveu d'égoïsme persistant et qui n'est que d'une jeune femme à laquelle il ne pardonnait pas d'avoir méconnu les charmes d'une existence passée en compagnie d'un mari. Je vous jure bien qu'aucune considération religieuse ou dogmatique ne dictait ce raisonnement très peu chrétien.

Et puis, enfin, il y a la masse d'époux qui, dans le principe, n'ont entendu demander que la séparation, soit par peur de la critique mondaine, soit dans l'espoir que le conjoint coupable reviendrait à de meilleurs sentiments. A ce sujet, il ne faut pas oublier que, dans un tribunal, un divorce est prononcé, mieux étudié les règles du droit canon (surtout celles qui concernent la nullité du mariage admise à Rome) que les principes de notre législation civile et française, puisse à son gré refuser la liberté de se refaire une famille et un foyer.

En somme, il est à souhaiter que le Sénat adopte le texte de la Chambre ; les théoriciens pourront se plaindre

OPINIONS

La Politique

On annonce la mort du dernier officier, de l'ami et grand de Colbert, et ce simple fait-d'écrit ramène notre pensée, en ces temps, à un peu de tristesse, vers ces souvenirs d'aujourd'hui, qui animent dans l'œuvre tant de noblesse et de générosité. On me dira qu'il n'était point des apôtres scientifiques, au contraire des apôtres d'aujourd'hui, qui prétendent régler la question sociale comme une simple opération arithmétique, — opération basée d'ailleurs, sur des données fausses et des chiffres inexacts.

C'est possible. C'est même certain. Et c'est aussi ce qu'on peut dire de meilleur de leur louange. Ces hommes, véritablement hommes au plus haut sens du mot, n'entendaient rien fonder sur la jalousie, l'envie et la haine, mais sentiment qui tiennent la plus grande place maintenant dans l'âme des réformateurs égarés.

Les théoriciens, phalanstériens et autres prophètes du bonheur universel, j'ai-je appelé aux instincts généraux de l'âme humaine, à l'amour, à la solidarité, en même temps qu'ils imprégnaient leur langage et leurs écrits d'une baguette magique, d'une sorte de christianisme dégagé de l'absurdité du dogme.

Si dans ma bibliothèque on veut à l'instant apercevoir Fournier, entre Solvay et Lévy, et cette petite gravure nationale, et nos modernes réformateurs, de ces doctrines.

Leurs propagateurs ne souhaitent pas croire à la puissance de l'égoïsme. Ils croient les yeux devant la vérité. Aussi leur déshonneur fut-elle profonde et cruelle, et pourtant elle ne parvint pas à les rendre infidèles à l'idéal qu'ils s'étaient formés.

Respectez leur souvenir. Même en se trompant, ils ont su éveiller dans les esprits l'idée de justice sociale, de fraternité humaine. Et je crois qu'ils seraient les premiers à s'élever avec horreur contre les théories d'abaissement et d'esclavage de nos modernes réformateurs, ouvriers de barbarie.

Henry MAGOT.

OPINIONS

La guerre au Maroc

Paris, 4 mars.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a télégraphié aux ambassadeurs et ministres de la République accrédités auprès des puissances signataires de l'acte d'Algésiras de porter à la connaissance des gouvernements respectifs que le gouvernement français avait décidé d'envoyer des renforts d'environ quatre mille hommes à Casablanca, afin de hâter la pacification de la Chocloa et pour permettre aussi d'établir aussitôt que possible la police à Casablanca, comme l'a prévu l'acte d'Algésiras.

Nos représentants sont chargés d'expliquer ce cas et de renforcer à l'implication en ce qui concerne un changement de programme que le gouvernement de la République a fait connaître aux puissances.

Cette communication sera verbale et non pas écrite.

Obsèques émuantes

Casablanca, 4 mars.

Hier à quatre heures on eu lieu les obsèques des soldats tués le 29 février.

Le corps se trouvait sur onze arabas couvertes de fleurs.

De nombreuses personnes suivaient ; parmi lesquelles les Dames de France.

La cérémonie a été émuante.

Les dépouilles envoyées par le général d'Aménil ont été mises en charrette et ont quitté le littoral, après le combat du 29 février, par train Bou-Znik.

L'état des blessés

Paris, 4 mars.

Un télégramme du général d'Aménil daté de Bou-Znik 3 mars, 7 heures du soir, annonce que les colonnes sont arrivées à Chamekha et se dirigent vers Zaidia. L'état des blessés est très satisfaisant. Les lieutenants Merle et Zaidia sont en voie de guérison. Les blessés Zindouch, Dahmet et Pouchou qui avaient été blessés assez grièvement, ne sont pas en grave danger. Le guérison des autres blessés est en bonne voie et l'état sanitaire des troupes est excellent.

Le lancement du « Waldeck-Rousseau »

Lorient, 4 mars.

Aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi, a eu lieu dans l'arsenal de Lorient, le lancement du croiseur-cuirassé « Waldeck-Rousseau ».

Ce croiseur cuirassé, la première unité de haute mer ordonnée par M. Thomson, a eu son premier tir de queue mis sur cale le 16 juillet 1904. L'ordre de mise en chantier date du 31 juillet 1905. Le « Waldeck-Rousseau » a un déplacement de 14.000 tonnes avec une longueur de 137 mètres, une largeur de 21 m. 50 et un tirant d'eau de 8 m. 25.

Son appareil moteur qui actionne trois hélices, est d'une puissance de 36.000 chevaux correspondant à une vitesse de 23 nœuds. Son rayon d'action avec son approvisionnement de 1.212 tonnes, est de 4.000 milles à 10 nœuds, et de 11.000 milles à notre vitesse

OPINIONS

75 ENFANTS BRULÉS VIFS

New-York, 4 mars.

L'école primaire de Cleveland (Etat d'Ohio) a été complètement détruite par un incendie qui a éclaté cet après-midi dans le bâtiment principal. D'après les premières nouvelles, on estime que plus de soixante-quinze enfants ont péri dans les flammes. Jusqu'à présent on a pu retirer trente cadavres complètement carbonisés.

Des centaines de parents ont accouru sur les lieux du sinistre et seront dévoués des heures défilantes.

OPINIONS

MARDI GRAS TRAGIQUE Rixes mortelles

Nancy, 4 mars.

De graves rixes se sont produites en Meurthe-et-Moselle dans les bals données à l'occasion du carnaval.

Hombourg, le bal habituel son plein, lorsqu'un Italien nommé Carletti pénétra dans l'établissement, se rua sur un de ses compatriotes nommé Lorenzo et lui plongea un long couteau catalan dans le ventre. Avant de s'enfuir, mortellement atteint, Lorenzo avait eu le temps de tirer son revolver et d'en décharger deux coups sur Carletti qui recula deux pas et tomba en pleine poitrine et tomba aux côtés de celui qui venait d'être tué.

A Trioux, Carlé Bossi se prit de querelle dans des conditions identiques avec un de ses compatriotes, Libero Bossi, qui fut tué d'un coup de couteau au cœur.

EXPLOITE

OPINIONS

Exploits de marins et de colons

Cherbourg, 4 mars.

De nombreux colons et marins s'étaient déguisés et masqués ; accompagnés de femmes, ils se livrèrent dans la soirée, à des scènes de désordre qui se terminèrent par des coups de fusil. Les coups de feu furent tirés à l'aveugle et deux marins furent tués ; ils furent ensuite sauvés.

Vers une heure du matin, un drame sanglant se déroula aux angles des rues de la Conditte et d'Emmanuel-Léon. Un groupe de colons et de femmes, parmi lesquels Lebrun, soldat du 1^{er} colonial, et Léonie Guyot et Marie Pico, se livrèrent à un tapage infernal.

Tout à coup, Léonie Guyot interpella Lebrun en l'insultant.

Lebrun, exaspéré, fit répéter le mot.

Accourus à la furor, Lebrun sortit armé d'un revolver et s'élança sur la femme Guyot, lui traversa la poitrine de part en part ; les points de la balonnette ressortirent au-dessous du sein droit.

Les malheureux s'affaissa sans pousser un cri. Le meurtrier, assez froissé, retourna sa balonnette du corps de sa victime, la ramena au fourreau et prit la fuite.

Pendant ce temps, les habitants du quartier s'étaient levés et transportèrent la victime à la pharmacie Dubois, où le docteur Ledougin vint constater le décès. La malheureuse fut ensuite transportée à la Morgue.

Quant au meurtrier, il avait regagné le quartier et c'est dans son lit qu'il fut arrêté et conduit en état de prison au régiment L'autorité militaire a fait ouvrir une enquête.

OPINIONS

Un préfet croise des officiers qui passent sans le saluer

Verdun, 4 mars.

Un incident assez grave s'est produit à Verdun.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

Le chef de corps des officiers en question est actuellement chargé de fournir un rapport explicatif.

OPINIONS

La folie du millionnaire assassin

New-York, 4 mars.

Les journaux donnent des détails sur l'incident du millionnaire Harry Flaw, le mari d'Evelyn Nesbit et l'assassin de l'architecte White Soumis par le médecin sous le régime de l'insanité, obligé de passer deux semaines dans une maison de fous privés et d'avoir obtenu pour toute grâce, à titre d'argent, que l'usage pour ses suites un cabinet particulier, l'ex-vivier, au bord de trois semaines, seulement de ce régime, serait levé absolument. Aux dernières nouvelles, il se préparait pour l'architecte de l'île et proposait un médecin d'en rassembler les conclusions pour les relever sur des plans de son intervention et aux frais de sa mère. Quand son avocat eut vu le voir, la semaine dernière, il lui a donné sa bénédiction.

Le jour où sa raison vint complètement s'obscurcir, entraînant même la perte de la mémoire.

OPINIONS

EN PLEIN MYSTÈRE

Un assassinat lié à un secret de famille

Paris, 4 mars 1908.

Nous avons annoncé succinctement dans un de nos derniers numéros, qu'un officier en retraite de l'armée d'Algérie, M. Hanni, trouvé mort dans son magasin — suicide croyait-on tout d'abord — avait été tué par un individu qui avait été vu dans le magasin à l'instant même où l'assassinat avait lieu.

Le lendemain, M. Hanni avait été retrouvé par le commissaire de police, qui le trouva dans le magasin, le corps étendu sur le sol, la tête enfoncée dans un tiroir. Le commissaire de police, qui avait été appelé à l'instant même de la découverte du cadavre, trouva M. Hanni dans un état de complète évanouissement. Il fut transporté à l'hôpital, où il mourut quelques heures après.

Le commissaire de police, qui avait été appelé à l'instant même de la découverte du cadavre, trouva M. Hanni dans un état de complète évanouissement. Il fut transporté à l'hôpital, où il mourut quelques heures après.

OPINIONS

NOUVELLES DE PARTOUT

Paris

La cour d'appel a confirmé la décision du conseil de l'ordre des avocats prononçant la radiation de M. Hervé.

La Chambre discutera aujourd'hui l'interpellation de M. de la Porte sur le projet de loi relatif à la réorganisation des services de la police.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il avait décidé de supprimer le poste de directeur de la police à Paris.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il avait décidé de supprimer le poste de directeur de la police à Paris.

OPINIONS

Les premières recherches

Paris, 4 mars.

Les premières recherches ont été faites par le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin.

Le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin, a trouvé une lettre adressée à M. Hanni par un individu qui se présente comme un ami de M. Hanni.

Le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin, a trouvé une lettre adressée à M. Hanni par un individu qui se présente comme un ami de M. Hanni.

OPINIONS

Identité et testament

Paris, 4 mars.

Les recherches ont été faites par le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin.

Le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin, a trouvé une lettre adressée à M. Hanni par un individu qui se présente comme un ami de M. Hanni.

Le commissaire de police, qui a découvert le cadavre de M. Hanni dans son magasin, a trouvé une lettre adressée à M. Hanni par un individu qui se présente comme un ami de M. Hanni.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.

OPINIONS

ÉCHOES

Paris, 4 mars.

Le préfet de la Meuse, M. Aubert, quittait la sous-préfecture de Verdun en grand uniforme pour aller prendre le train à destination de Clermont-en-Argonne, où il devait assister aux opérations du conseil de révision.

Chemin faisant, le préfet croisa un groupe d'officiers, comprenant deux capitaines et plusieurs lieutenants revenant d'accompagner le corps d'un jeune soldat décédé.

Le représentant du gouvernement et sans saluer. Le préfet continua sa route, sans faire aucune observation sur le manque de présence qui venait de se produire et s'en alla en informer le gouvernement de la place et le commandant du 6^e corps.